



REGLEMENT DE LA COMPETITION



Préambule

Dans ce règlement, les termes « joueur » et « il » doivent s'entendre aussi bien au masculin qu'au féminin.

Dans ce règlement :

- FaF-CEY signifie Face à Face – Club d'Echecs de Yaoundé
- FECADE signifie Fédération Camerounaise des Echecs
- ORY2025 désigne le tournoi Open Rapide de Yaoundé – Edition 2025

Article 1 : L'organisation

1.1. Le FaF-CEY organise le samedi 29 mars 2025 la 3^e édition de l'Open Rapide de Yaoundé. Le tournoi se jouera à Yaoundé.

1.2. Le directeur du tournoi est M. Paul FOU DA

1.3. L'arbitrage sera assuré par :

- Estelle NGALLE (arbitre principal)
- Jordan MESSINGA (Arbitre Assistant).

1.4. Programmation des parties

Date	Horaire	Activité
Samedi 29 mars 2025	09h00 – 09h30	Accueil des joueurs et invités
	09h30 – 09h40	Réunion technique *
	09h45 – 10h15	Ronde 1
	10h20 – 10h50	Ronde 2
	10h55 – 11h25	Ronde 3
	11h30 – 12h00	Ronde 4
	12h00 – 12h25	Pause – Goûter
	12h30 - 13h00	Ronde 5
	13h05 – 13h35	Ronde 6
	13h40 – 14h10	Ronde 7
	14h10 – 14h30	Remise des prix

* La réunion technique est un moment important au cours duquel les arbitres rappellent les points importants du règlement aux compétiteurs. Il est important pour chaque compétiteur d'assister à cette réunion.



Article 2 : Le tournoi

2.1. Catégories. Le tournoi se jouera en 3 catégorie :

- Minimes : 6 – 9 ans
- Cadets : 10 – 13 ans
- Juniors : 14 – 17 ans

2.2. Appariements. Le tournoi se jouera en 7 rondes.

Les appariements se feront au système suisse.

Les appariements se feront avec le logiciel Vega.

2.3. Cadence de jeu. ORY2025 se jouera à la cadence de 10 minutes + 10 secondes par coup pour la totalité de la partie.

2.4. Classement et départage. Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème suivant :

- Victoire = 1 point
- Nulle = ½ point
- Défaite = 0 point.

En cas d'égalité, les systèmes de départages suivants seront appliqués dans l'ordre suivant :

1. Confrontation directe
2. Sonneborn-Berger
3. Buchholz Total

2.5. Notation. Les joueurs n'auront pas l'obligation de noter les parties, mais pourront le faire s'ils le souhaitent.

2.6. Forfait. Le joueur absent perd la partie par forfait lorsque son temps sur la pendule tombe à zéro.

2.7. Nulle par accord mutuel. Sauf accord de l'arbitre, les joueurs ne peuvent proposer la nulle à leur adversaire qu'après que le 30^e coup des Noirs ait été joué.

2.8. Coups illégaux. Les joueurs de la catégorie Minime ont droit à 2 coups illégaux. Au 3^e coup illégal la partie est perdue.

Les joueurs des catégories Cadet et Junior ont droit à 1 seul coup illégal. Au 2^e coup illégal, la partie est perdue.

Un coup illégal n'est comptabilisé que lorsqu'il est signalé à l'arbitre par l'adversaire avant que ce dernier ait lui-même joué son coup suivant.

Article 3 : Participants

3.1. ORY2025 est un tournoi ouvert aux jeunes joueurs nés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2019

3.2. L'inscription à l'ORY2025 se fait en ligne sur le site web du FaF-CEY <https://www.faceaface-cey.org/inscription-ory2024/> ou en contactant l'un des numéro WhatsApp suivants : 699 274 091 / 693 462 859.



3.3. Droits d'inscription. Les droits d'inscription à l'ORY2025 s'élèvent à 5000 FCFA par participant. Le paiement se fait :

- par Orange Money au 693 462 859 / 699 274 091
- par MTN Mobile Money au 654 510 377
- en espèces sur l'un des sites du Club.

3.4. Délai de paiement. Le délai de paiement des droits d'inscription est fixé au mercredi 26 mars 2025.

Article 4 : Prix

4.1. Tous les participants à l'ORY2025 recevront un certificat de participation.

4.2. A l'issue de la dernière ronde, les 3 premiers de chaque catégorie recevront des prix tels que mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Premier	Trophée Bourse formation d'un mois pour la saison 2025-2026 Cadeaux surprises
Deuxième	Médaille argent Cadeaux surprises
Troisième	Médaille bronze Cadeaux surprises

Article 5 : Homologation

5.1. Le tournoi ORY2025 donnera lieu à une variation du classement elo pour les joueurs inscrits au programme « *Jouer aux échecs, grandir intelligent* » du Face à Face – Club d'Echecs de Yaoundé pour la saison 2024-2025.

Article 6 : Autres dispositions

6.1. A la fin de la partie, les deux joueurs rangent les pièces sur l'échiquier. Ensuite le joueur vainqueur de la partie va annoncer le résultat à l'arbitre. En cas de partie nulle, les 2 joueurs vont annoncer le résultat à l'arbitre.

6.2. Il est interdit de sortir de la salle de jeu sans l'autorisation de l'arbitre, avant, pendant ou après une partie.

6.3. Il est interdit de distraire ou de déranger l'adversaire de quelque manière que ce soit.

6.4. Les compétiteurs sont tenus de se respecter mutuellement et de s'adresser les uns aux autres avec des termes courtois et polis.



6.5. Le non-respect des dispositions ci-dessus entraîne une sanction de l'arbitre ou de l'organisateur du tournoi.

6.6. Toutes les autres dispositions techniques non évoquées ici sont celles en vigueur à la Fédération Internationale des Echecs. Elles pourront être précisées lors de la réunion technique qui se tiendra avant le début du tournoi.

L'arbitre du tournoi
Estelle NGALLE



Le directeur du tournoi
Paul FOUUDA

